

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 001-324/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

DGDAT 13/9419/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le département Architecture Ville et Territoires de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille organise à l'été 2013 un workshop international « Rencontres [AVEC] le territoire ». Cet atelier se tiendra dans le cadre du programme CAMPUS de Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture.

Le principe de ces « Rencontres [AVEC] le territoire » est de partager et de questionner les connaissances exploratoires du territoire métropolitain de Marseille Provence constituées depuis 2010 et qui ont donné lieu au projet de l'Atlas métropolitain.

Un ouvrage, édité à la fin de l'année 2013 réunira l'Atlas métropolitain, les travaux et les expériences du workshop, ainsi que les contributions des intervenants invités.

La Communauté Urbaine souhaite à la fois :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- s'associer aux « Rencontres [avec] le Territoire » en participant aux journées de travail organisées, à la présentation finale des travaux et en contribuant aux actes publiés de ces rencontres,
- soutenir l'édition de l'Atlas métropolitain engagé depuis plusieurs années par les étudiants du département Architecture, Ville et territoire de l'ENSAM et qui sera intégré dans l'ouvrage global faisant suite au workshop 2013.

Pour cela, la Communauté Urbaine a prévu d'attribuer une subvention de 10 000 euros au titre du financement des différentes actions énoncées ci-dessus.

Le budget des rencontres est de 79 170 euros financé par l'ENSAM sur ses fonds propres pour 41 170 euros, par des subventions pour le solde :

- Ministère de la Culture 15 000 euros,
- Marseille Provence Métropole 10 000 euros,
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 8 000 euros,
- Apport en co-production de Marseille Provence 2013 pour 5 000 euros.

L'attribution d'une subvention de 10 000 euros a été approuvée au Conseil de Communauté.

Une convention est proposée pour déterminer les conditions de la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ainsi que les modalités de versement de la participation prévue.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du travail universitaire mené pour la connaissance du territoire métropolitain de Marseille Provence par le Département Architecture Ville et Territoire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille ;
- L'insertion de ce projet dans le programme CAMPUS de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture ;
- L'utilité de la publication de l'atlas métropolitain et des résultats du travail mené.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI